



REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL de LOISIRS DE CHANAS 2015/2016

INTRODUCTION

L'accueil périscolaire de Chanas est une structure gérée par une Association de loi 1901 : ALFA3A (Association Logement Formation Animation, Accueillir, Associer, Accompagner).

Cette structure est habilitée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports de l'Isère pour accueillir les enfants scolarisés sur la commune de Chanas.

OBJECTIFS EDUCATIFS

En adéquation avec l'Association gestionnaire du Centre, l'équipe d'animation mettra en œuvre des projets dans le but de permettre l'épanouissement de chacun à travers les loisirs quelle que soit son origine socioculturelle. Les différentes animations et activités proposées auront comme objectif de faire vivre aux enfants des moments de loisirs, de partages et d'échanges qui leur permettront de grandir et de s'épanouir dans un lieu adapté à leurs besoins.

Le projet pédagogique de l'accueil périscolaire est à disposition de tous.

LE PERSONNEL

L'équipe d'animation se compose de : > 1 Directrice
> 4 Animatrices

L'ensemble des professionnels qui composent l'équipe d'animation est diplômé dans le secteur socio-éducatif. Ces personnes bénéficient également d'une expérience importante dans ce même secteur d'activité.

Normes d'encadrement et qualifications (normes Jeunesse et Sports)

Les normes d'encadrement des vacances scolaires sont :

- 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

1- **Ouverture** : pendant les vacances scolaires (calendrier de l'Académie de Grenoble), fermeture au mois d'Aout et vacances de Noël

Horaires :

-vacances scolaires : 7h30-18h30

2- Les locaux

Salle d'animation du Foyer Gaston Beyle
Restaurant scolaire

LES INSCRIPTIONS

Elles s'effectuent auprès de la direction. Pour être effectives, des fiches doivent être remplies et signées par les parents :

Ce dossier reste valable pour l'année scolaire en cours, à condition que tout changement (santé, activité professionnelle, ressources, adresse, numéros de téléphone...) soit signalé.

- > La fiche d'inscription (photocopie attestation d'assurance)
- > La fiche sanitaire de liaison (photocopie des vaccins)
- > Règlement intérieur

De plus, l'accueil de Loisirs de Chanas, applique ses tarifs en fonction du quotient familial. Celui-ci prend en compte les revenus de la famille et le nombre de personnes qui la compose. C'est pourquoi, nous vous demandons de nous fournir :

-votre numéro d'allocataire CAF Isère, qui nous permettra de consulter votre quotient familial sur le site de CAF PRO ou votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 si vous dépendez d'un autre département

-. Si vous ne donnez pas ces informations nous serons dans l'obligation de vous appliquer le tarif le plus élevé en fonction de la période d'inscription de votre enfant.

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

- Le centre de Loisirs :

Le centre de loisirs est ouvert :

- les vacances scolaires : accueil 7h30 à 8h45, les parents peuvent revenir le soir à partir de 17h, fermeture à 18h30.
- fermeture en Aout et vacances de Noël.

Une équipe pédagogique et permanente est présente pour assurer un accueil de qualité et proposer aux enfants des activités ludiques, éducatives, sportives, ... afin de leur donner l'envie de s'exprimer autrement tout au long de la journée et de l'année entière.

Toute absence doit être signalée à la directrice, soit par téléphone, soit sur place, journée non remboursable.

INFORMATIONS

Les enfants ne seront remis qu'à leurs parents ou aux personnes désignées sur la fiche d'autorisation de prise en charge et devront signer la fiche de présence.

Pour des raisons de sécurité, les parents sont tenus de venir signaler à l'animatrice responsable du groupe le départ ou l'arrivée de leur(s) enfant(s) .

L'ensemble de ces informations est indispensable au bon fonctionnement de notre organisation et **surtout à la sécurité et au bien-être de vos enfants.**

En cas d'absence de notre part vous pouvez nous laisser un message sur le répondeur prévu à cet effet au **06.11.56.63.28**

SANTE, HYGIENE ET SECURITE

Le personnel de l'accueil de loisirs n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants. Pour cette raison nous vous demandons de bien vouloir administrer ceux-ci, en dehors des heures d'ouverture de notre structure. L'accueil périscolaire n'autorise pas l'automédication au sein de ces locaux pour des raisons de sécurité.

Pour les cas particuliers, merci de bien vouloir vous adresser à la direction.

Le suivi sanitaire est assuré par la Directrice. Cette personne possède l'Attestation de Formation aux Premiers Secours qui lui permet d'intervenir auprès des

enfants en cas d'incident.

Pour rappel, si votre enfant est malade ou contagieux, nous ne serons pas en mesure de l'accepter à l'accueil périscolaire pour des raisons de prévention par rapport aux autres enfants et au personnel.

ASSURANCE

- La famille doit vérifier que son assurance individuelle ou l'assurance scolaire de l'enfant couvre sa responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant les activités, ainsi que les accidents dont leur enfant pourrait être victime (**fournir une attestation**).

- ALFA3A est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge par les animateurs. L'assurance d'ALFA3A complète celle souscrite par les responsables légaux des enfants.

Les enfants sont assurés par l'Association en responsabilité civile pendant leur temps de présence dans la structure.

L'accueil périscolaire ne peut être tenu responsable de tout accident à l'intérieur de l'établissement dès lors que l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. Un défaut de surveillance des parents entraînant un accident (à leur enfant ou à un tiers) fait jouer leur responsabilité civile.

La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets ou vêtements appartenant à l'enfant. Nous vous demandons de ne pas donner à vos enfants des jeux (Gameboy, téléphone portable, etc.) ou objets de valeurs.

MODALITE DE PAIEMENT VALABLE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

- Les tarifs des prestations du Centre de Loisirs de Chanas sont fixés par ALFA3A, après présentation du Budget prévisionnel à la Commune, et validés par Mr le Maire.

- Carte d'adhésion à l'association ALFA3A de 9.40€ pour l'année scolaire par enfants, une carte familiale pour 3 enfants et plus 27€

- **Le mode de tarification est une tarification à l'heure voir annexe**

L'accueil se termine à 18h30 le soir : tout retard des parents occasionnera un paiement de **pénalité de 5 euros**

Le paiement se fera à la date indiquée sinon tout retard ou non paiement peut entraîner la non inscription du ou des enfants le mois suivant, ainsi que les remboursements des frais postaux occasionnés.

Modes de paiements acceptés : Chèques, ANCV, Espèces

RADIATION

L'équipe de Direction peut refuser l'accueil d'un enfant au sein de la structure en cas :

- De non paiement.
- D'attitude perturbatrice ou dangereuse.
- De retards répétés et injustifiés à l'heure de la fermeture

COMITE DE CONCERTATION

Le principe de l'implication des usagers dans les instances de gestion, d'animation et de participation constitue une donnée de base du fonctionnement du service.

Ce comité consultatif sans pouvoir de gestion, émettra des avis sur les orientations souhaitées dans l'organisation des activités, leur adaptation aux attentes et besoins des publics accueillis.

Il se réunira au moins deux fois par an

Composition du Comité :

- Le Maire ou son représentant
- Les membres de la commission scolaire - enfance- jeunesse
- Le responsable de la structure
- Un représentant de l'Association gestionnaire
- Quatre représentants des parents

A l'occasion de l'assemblée annuelle, nous pourrions donc vous solliciter dans le but de participer à ce comité

Le règlement intérieur est susceptible de modifications ultérieures. L'équipe de Direction se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Après avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, merci de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et nous le retourner dans les meilleurs délais au bureau de l'accueil périscolaire

L'inscription au Centre de Loisirs de Chanas implique l'acceptation par la famille du présent règlement intérieur
Le dossier d'inscription mentionne cette obligation.

le 1/09 2015

ACCUEIL de LOISIRS
ALFA3A
4, montée de Planissieux
38150 CHANAS
Tél. 06 11 56 63 28
E-mail : chanas.animation@alfa3a.org



Mairie de
Chanas

